

**Décision du 28 juin 2024**

**fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au comité social d'administration de l'École Nationale Supérieure d'Art et de Design de Limoges**

**La directrice**

Vu le code général de la fonction publique ;  
Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;  
Vu l'arrêté du 2 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au ministère de la culture ;  
Vu l'arrêté du 17 octobre 2022 portant modification des annexes 4 et 5 de l'arrêté du 2 juin 2022 instituant des comités sociaux d'administration au ministère de la culture ;  
Vu le procès-verbal de proclamation des résultats aux élections des représentants du personnel du ministère de la culture, au comité social d'administration de de l'École Nationale Supérieure d'Art de Limoges-Aubusson, en date du 8 décembre 2022,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>**

La liste des organisations syndicales et de leurs représentants siégeant au comité social d'administration, ainsi que le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués sont fixés comme suit :

COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION		
SYNDICAT	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLÉANT(S)
CGT- Culture	Marie Fouillaud Emmanuel Martin Bourdanove	Jessie Derogy Anne Xiradakis
SUD Culture	Camille Vacher	Aurélié Magar